

RÉSUMÉ DES POINTS TRAITÉS
À LA RÉUNION DU
21 JANVIER 1987
DU CONSEIL MIXTE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

La partie syndicale préside la réunion.

Réaménagement des effectifs/réduction du nombre
d'années-personnes

En ce qui concerne la réduction du nombre d'années-personnes pour l'année financière 1987, la partie patronale n'a rien à ajouter à l'annonce de la fermeture de certaines missions. (Ce programme de fermeture de missions ou de réduction de leur personnel entraînera l'élimination de 50 postes au Canada. Il s'imposait non seulement à des fins de réduction du nombre d'années-personnes, mais également parce que le Conseil du Trésor a demandé au Ministère de réduire son budget de fonctionnement. On ne prévoit pas de mises à pied.) L'effectif autorisé du Ministère pour 1987 doit être réduit d'environ 63 postes. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour réduire l'effectif sans procéder à des mises à pied.

Système canadien protégé d'informations et de communications
à accès direct (COSICS)

Le Conseil du Trésor a approuvé le COSICS le 15 janvier dernier. À l'origine simple projet ministériel, le COSICS est devenu un important "projet de la Couronne".

Le Ministère est en train de créer un bureau chargé du projet COSICS (MIDC), dont le personnel sera composé d'employés du ministère des Approvisionnements et Services (responsable de l'administration des contrats) et du ministère des Affaires extérieures (responsable de la gestion du projet). Un comité interministériel formé de directeurs généraux sera chargé d'assurer la coordination et la supervision du projet COSICS. Tous les ministères actuellement reliés au réseau de communications des Affaires extérieures (par ex. Finances, BCP et quartiers généraux de la DN) de même que les missions, seront reliés au COSICS.

Le bureau chargé du projet COSICS produira un bulletin périodique pour informer les employés.